



Le.Crible

La lettre d'information hebdomadaire
de l'Urssaf Ile-de-France n°193



En ligne tous les mardis

06 octobre 2015

LA VIE ECONOMIQUE

- [Budget 2016 : les 10 chiffres à retenir](#)
- [Budget 2016 : la droite juge « hors d'atteinte » l'objectif de réduction du déficit](#)
- [72 milliards d'euros : le déficit budgétaire attendu en 2016](#)
- [Les retards de paiement au plus haut depuis 10 ans](#)
- [La France un peu plus compétitive qu'en 2014](#)
- [Les jeunes diplômés ne profitent pas du rebond du marché des cadres](#)
- [Immatriculations d'autos neuves : rebond en septembre](#)
- [Le Conseil d'Etat annule les nouvelles règles de l'assurance-chômage](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [63 % des Français contents de leur Sécu](#)
- [Dentistes : 4 sur 5 sont en infraction](#)
- [L'économiste Brigitte Dormont veut confier aux ARS l'intégralité des financements du système de santé](#)

FISCALITE

- [Optimisation fiscale : cette incroyable manne qui échappe aux États](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Deux dirigeants d'Uber France devant la justice](#)
- [Air France : les syndicats confirment la suppression de 2 900 postes](#)
- [Mistral : une perte de 200 à 250 millions pour l'Etat \(rapport parlementaire\)](#)
- [Scandale Volkswagen : l'État va demander le remboursement des aides publiques](#)
- [Défense : Thales gagne un très gros contrat en Australie](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Entre Paris et Airbnb, une nouvelle cohabitation commence](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Économie : ce que propose Nicolas Sarkozy](#)

DERNIERE MINUTE

- [Le Sénat adopte le projet de loi de santé, expurgé du tiers payant](#)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (6)

- [Ordonnance n°45-2250 du 4 octobre 1945](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Budget 2016 : les 10 chiffres à retenir

Le 30/09/15, le gouvernement a présenté son projet de loi des Finances 2016. **Dix chiffres à retenir : 01)- 01/01/2018.** C'est la date retenue pour débiter le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Les bases seront posées dans le budget 2016, notamment en généralisant la déclaration et le paiement de l'impôt en ligne. Cela commencera par les contribuables dont les revenus sont supérieurs à 40 000 euros. En 2017, devront se mettre à la télédéclaration les contribuables dont les revenus sont de 28 000 euros. En 2018, ceux dont les revenus sont de 15 000 euros. En 2019, tous les contribuables devraient télédéclarer leurs revenus. **02)-** L'augmentation des dépenses de l'Etat est estimée à un chiffre entre **700 millions et un milliard** d'euros par rapport au budget 2015. En augmentation : le budget de la Défense, notamment sur le poste lutte contre le terrorisme. **03)-** Cette augmentation est tout de même moindre que ce qui était prévu. Le gouvernement a annoncé qu'il allait réaliser **16 milliards** d'euros d'économie. **04)-** Le gouvernement a aussi déclaré que les aides personnalisées au logement (APL) allaient être remaniées, de façon à rapporter **225 millions** d'économies. Les critères d'attribution vont être changés. Ainsi, les locataires et les jeunes propriétaires devront-ils déclarer leur patrimoine (ce afin d'écarter les propriétaires de résidence secondaire). Les salariés de moins de 25 ans, eux, ne bénéficieront plus d'un régime dérogatoire et « *devront passer au régime traditionnel* ». **05)-** Il y aura **8 304 créations de postes de fonctionnaires**. Les principaux bénéficiaires : l'Education nationale, la police et la gendarmerie, la Justice et la Défense. **06)-** Par contre, il y aura **2 548 suppressions de postes** en 2016 à Bercy. **07)-** La prévision de croissance par le gouvernement : **1,5 %** en 2016, après **1 %** en 2015. Cette estimation a été jugée « *prudente* », mais le Haut conseil des finances publiques l'a validée « *du bout des lèvres* ». **08)-** L'augmentation de la dette devrait continuer d'augmenter en 2016, pour atteindre **96,5 % du PIB** (produit intérieur brut). Pour 2015, le gouvernement l'estime à **96,3 %**. **09)-** La baisse des charges sur les salaires sera reportée d'un trimestre pour les salaires allant jusqu'à **3,5 fois le Smic**. **M. Sapin** : « *Il s'agit, ni plus ni moins, de compenser le coût des mesures favorisant l'investissement et la croissance des petites entreprises* ». **10)-** Enfin, le gouvernement attend **2,4 milliards d'euros** de rentrée supplémentaire via la cellule de régularisation des contribuables détenteurs d'un compte non déclaré à l'étranger.

<http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/budget-2016-les-10-chiffres-a-retenir-1721074.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 30/09/2015, avec AFP)

● Budget 2016 : la droite juge « hors d'atteinte » l'objectif de réduction du déficit

Les réactions des Républicains face au budget du gouvernement :

→ **Eric Woerth, député de l'Oise** : « *C'est simple, il ne se passe rien. [...] C'est le dernier budget complet du mandat de François Hollande, cela devrait donc être un moment fort pour donner une vision politique. Mais non, il n'y a rien de fort, rien de sérieux* ».

→ **Gilles Carrez, président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale** : « *L'objectif est hors d'atteinte. Certes, nous devrions remplir celui de 2015, qui est à 3,8 % du PIB. Mais il ne s'agit que d'une baisse de 0,1 point par rapport à 2014. La marche pour atteindre 3,3 % fin 2016 est tout bonnement trop grande. [Il y a de nouvelles dépenses] de sécurité et d'accueil des migrants [associées à des baisses d'impôts] qui ne sont pas financées* ». Avant d'ajouter que si l'objectif des 3,3 % n'était pas atteint, la crédibilité de la France serait menacée sur les marchés financiers : « *La France serait alors dans une grande vulnérabilité* ».

[Retour au sommaire](#)

→ **Hervé Mariton, député de la Drôme** : « *[C'est] le budget des fausses impressions. Il prétend baisser la fiscalité, mais en fait les prélèvements obligatoires ne diminuent pas. Un grand nombre d'impôts techniques augmentent, comme la contribution climat énergie* ». Avant de pointer du doigt les 8 300 nouveaux postes dans la fonction publique : « *Oui à l'augmentation des effectifs dans la défense, mais soyez capable d'assumer une priorité en faisant un vrai effort sur le reste des emplois publics qui auraient dû observer une baisse* ».

<http://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/021368968809-budget-2016-la-droite-juge-hors-datteinte-lobjectif-de-reduction-du-deficit-1160914.php#xtor=EPR-3034>

(Source : www.lesechos.fr du 30/09/2015, Gilles Nedelec)

● 72 milliards d'euros : le déficit budgétaire attendu en 2016

Pour 2016, le gouvernement attend un déficit budgétaire de 72 milliards d'euros, contre 74 milliards pour 2015. Soit une baisse de 2 milliards. Une « *baisse limitée* » due aux différentes baisses d'impôts et de charges promises aux entreprises et aux ménages. En ce qui concerne le déficit public, le gouvernement entend toujours le faire descendre de 3,8 % du PIB (estimation pour 2015) à 3,3 % en 2016.

<http://www.latribune.fr/economie/france/72-milliards-d-euros-le-deficit-budgetaire-attendu-en-2016-509116.html>

(Source : www.latribune.fr du 29/09/2015)

● Les retards de paiement au plus haut depuis 10 ans

Le 15/09/15, une étude publiée par le cabinet **Altares** révèle qu'au second trimestre 2015, l'écart entre la date convenue de règlement et le règlement effectif a atteint, en moyenne, 13,6 jours. Le pire résultat depuis dix ans. Pour rappel, en 2014, l'écart était de 11,8 jours. Altares note que seules 36,5 % des entreprises françaises respectent les délais de paiement (soit deux fois moins qu'en Allemagne, où 73 % des factures sont réglées dans les temps). Résultat : des trésoreries « à plat ». **Denis Le Bossé**, président du cabinet Arc : « *Ces retards placent les PME dans une situation dramatique. [...] Les grands groupes peuvent toujours se financer sur le marché ou auprès des banques. Les PME, elles, sont vite asphyxiées. Et elles sont tétanisées à l'idée de réclamer les frais de relance prévus, de peur de perdre le marché suivant* ». **Jean-Hervé Lorenzi**, économiste qui a présidé durant quatre ans l'Observatoire des délais de paiement : « *C'est le sujet économique numéro un de notre pays. En étant un peu efficace, on peut sauver des dizaines de milliers d'emplois* ». L'Etat réagit face à cette situation. Ainsi, en 2014, les contrôles sur les délais de paiement ont été renforcés, avec près de 2 500 contrôles effectués. Bercy a été également doté de nouveaux pouvoirs par la loi Hamon. **Le Monde** : « *Des procédures sont en cours, et les premières sanctions publiques sont attendues d'ici à la fin de l'année* ». Bercy, de son côté, prépare une ordonnance dont le but est de généraliser la facturation électronique. Enfin, l'Etat lui-même, en tant que payeur, a décidé de faire des efforts ; il est en effet le plus mauvais payeur, avec des délais de paiement de 18 jours en 2014 et 9 % de ses factures qui sont acquittées avec plus d'un mois de retard. **Jean-Lou Blachier**, le médiateur des marchés publics : « *En réalité, la situation est très disparate. Certains ministères comme ceux de l'économie ou de la défense paient très bien. D'autres ont plus de mal* ». Ceux qui ont le plus de mal : les hôpitaux et la Justice (un des ministères « *les plus pauvre* »). **Bruno Blanchet**, du cabinet Codinf, spécialiste du risque client : « *La Justice, c'est une catastrophe* ». **Le Monde** : « *A l'inverse, les collectivités locales et les établissements publics administratifs figurent parmi les structures qui règlent leurs fournisseurs dans les meilleurs délais. Plus vite encore, en moyenne, que dans le privé* ».

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/09/15/les-retards-de-paiement-au-plus-haut-depuis-dix-ans_4757521_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 29/09/2015, Denis Cosnard)

[Retour au sommaire](#)

● La France un peu plus compétitive qu'en 2014

D'après le classement du Forum économique mondial 2015 (WEF, World Economic Forum) du 30/09/15, la France, après des années de recul et de stagnation, est passée du 23^{ème} rang (en 2014 et en 2013) au 22^{ème} rang des pays les plus compétitifs. L'Hexagone reste cependant toujours loin de sa 10^{ème} place obtenue en 2010. **Les atouts principaux de la France** : ses infrastructures, la taille de son marché, sa maturité technologique. **Ses désavantages**, selon les experts du WEF : des règles restrictives sur le marché du travail, le taux d'imposition et la complexité des règles fiscales.

→ **Nb** : « *L'étude, réalisée auprès de 14 000 chefs d'entreprise dans 140 pays, établit un classement mondial sur la base de 12 indicateurs de compétitivité tels que les institutions,*

l'environnement macroéconomique ou encore la santé et le développement des marchés financiers ».

[http://www.latribune.fr/economie/international/la-france-un-peu-plus-competitive-qu-en-2014-509406.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150930](http://www.latribune.fr/economie/international/la-france-un-peu-plus-competitive-qu-en-2014-509406.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150930)

→ **The Global Competitiveness Report 2015-2016 (en anglais) :**

<http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2015-2016/>

(Sources : www.latribune.fr du 30/09/2015, avec AFP, <http://reports.weforum.org>)

● **Les jeunes diplômés ne profitent pas du rebond du marché des cadres**

Le 01/10/15, l'**APEC** (association pour l'emploi des cadres) a publié son rapport annuel. Il en ressort que la situation des jeunes diplômés est en grave. Leur taux d'emploi est en baisse de 10 points par rapport à 2010. Seuls 62 % des bac+5, et plus, sont en poste un an après leur sortie d'études. D'autre part, pour ceux qui ont un emploi, les conditions de recrutement se dégradent. La part des CDI a baissé de 9 points entre 2013 et 2014. Ainsi, la moitié des jeunes diplômés signe un CDI après l'obtention de leur diplôme, tandis que 43 % signent un CDD. C'est là le niveau le plus élevé depuis 2008. Leur statut change aussi. La part des bac+5 embauchés comme cadres ne cesse de diminuer. Entre 2008 et 2014, il a reculé de 64 % à 57 %. Comprendre que 43 % des bac+5, ou plus, abaissent leurs prétentions pour pouvoir entrer sur le marché du travail : 30 % sont employés, 13 % agents de maîtrise. Résultat : les rémunérations baissent. Le salaire médian est de 25 700 euros brut par an (contre 29 400 euros l'année précédente), le salaire moyen de 26 500 brut par an contre 28 700 l'année précédente), soit « *une baisse significative en un an* ». Cette situation des jeunes diplômés ne suit pas la courbe d'embauche des cadres. Ces dernières ont en effet augmenté de 4 % en 2014. Tendances qui devraient se confirmer en 2015. On attend 180 000 embauches de cadres cette année. **Jean-Marie Marx**, directeur général de l'Apec : « *Les jeunes diplômés ne profitent pas du rebond sur le marché des cadres alors qu'il y a eu 15 000 embauches de plus en 2014. Les entreprises, et notamment les TPE/PME, sont frileuses à l'idée d'embaucher un jeune diplômés parfois sans expérience. Elles considèrent que c'est un trop grand risque* ». Une remarque confirmée par un sondage qui indique que seuls 33 % des DRH et patrons sont prêts à embaucher un jeune diplômé, contre 43 % un an plus tôt. **M. Marx** : « *Il y a également l'impact de la morosité du marché depuis la crise. Les entreprises disposent d'un vivier de jeunes avec quelques années d'expérience donc elles préfèrent recruter ces profils là* ». **Pierre Lamblin**, directeur du département Etudes et Recherche : « *Il y a aussi de plus en plus de jeunes qui sortent du circuit scolaire avec un Bac+5. Nous sommes passés d'une moyenne de 106 000 sur 2007-2009 à 132 000 par an entre 2011 et 2013. C'est une bonne nouvelle mais du coup c'est plus difficile d'accéder tout de suite à un emploi de cadre en CDI. Ça prendra plus de temps* ». **M. Marx** : « *Leur situation reste certes meilleure que les moins diplômés mais ce sont quand même des personnes qui ont fait 5 ans d'études ou plus. C'est un coût pour les familles mais aussi pour l'Etat. [...] 71 % d'entre eux trouvent un emploi 6 à 9 mois après notre coaching* ».

→ **Méthodologie** : L'enquête Apec a été réalisée par téléphone du 1er avril au 16 mai 2015 auprès de 4 750 étudiants diplômés en 2014 de l'enseignement supérieur (Bac+5 ou plus), qui n'ont pas repris d'études, en recherche d'emploi ou en emploi.

[http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20150930.CHA9977/pourquoi-les-jeunes-diplomes-ne-profitent-pas-du-rebond-du-marche-des-cadres.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151001_NLCHA ACTU10H- -pourquoi-les-jeunes-diplomes-ne-profitent-pas-du-rebond-du-marche-des-cadres#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20151001](http://www.challenges.fr/marche-de-l-emploi/20150930.CHA9977/pourquoi-les-jeunes-diplomes-ne-profitent-pas-du-rebond-du-marche-des-cadres.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20151001_NLCHA ACTU10H- -pourquoi-les-jeunes-diplomes-ne-profitent-pas-du-rebond-du-marche-des-cadres#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20151001)

(Source : www.challenges.fr du 01/10/2015, Laure-Emmanuelle Husson)

[Retour au sommaire](#)

● **Immatriculations d'autos neuves : rebond en septembre**

Le 01/10/15, le **Comité des constructeurs français d'automobiles** (CCFA) a indiqué qu'en septembre, les immatriculations de voitures neuves étaient en hausse de 9,1 %. Ce sont ainsi 164 774 nouvelles immatriculations qui ont eu lieu en septembre, pour un total de 1,42 million depuis le début de l'année. Renault a enregistré une augmentation de 4,9 %, PSA Peugeot Citroën de 4 %. Concernant la croissance du marché, le CCFA a revu ses révisions pour 2015 à la hausse. **Le CCFA** : « *Le Comité [...] tablait jusqu'ici sur une*

croissance du marché de 2 % pour l'année en cours. Mais depuis janvier, cette hausse a été de 6,3 %, et de 5,7 % à nombre comparable de jours ouvrables ». Le CCFA parle donc désormais d'une croissance qui se situerait dans une fourchette de 4 % à 5 %.

http://www.directmatin.fr/economie/2015-10-01/immatriculations-dautos-neuves-rebond-en-septembre-712344?elst_newsletter=20151001-13_712344

(Source : www.directmatin.fr du 01/10/2015, AFP)

● Le Conseil d'Etat annule les nouvelles règles de l'assurance-chômage

Le 05/10/15, le Conseil d'Etat a annulé le différé d'indemnisation prévu par la convention d'assurance chômage, validé au printemps 2014. **Le motif ?** « [Le différé] porte atteinte au droit de réparation [de certains] salariés ». **Pour rappel :** Ce différé d'indemnisation retarde le début de versement des indemnités pour certains salariés en fonction de leurs ressources.

Le Monde : « Pour garantir la continuité du système d'assurance-chômage, l'institution décide de reporter l'application de sa décision au 1^{er} mars 2016. Une nouvelle convention devra être signée et agréée d'ici là ». Deux réactions syndicales. **Véronique Ravier**, de la Coordination des intermittents et précaires (CIP) : « Pour nous, c'est énorme. [...] Ils se croient tout permis pour mettre en place une main-d'œuvre qui va accepter n'importe quel boulot à n'importe quel prix. Là, on leur dit "Ça n'est pas votre terrain de jeu" ». De son côté, **la CGT**, non signataire de la convention, estime que la décision du Conseil d'Etat « confirme le besoin d'une autre négociation sur l'assurance-chômage ».

http://www.lemonde.fr/emploi/article/2015/10/05/le-conseil-d-etat-annule-la-convention-d-assurance-chomage_4782796_1698637.html

(Source : www.lemonde.fr du 05/10/2015)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● 63 % des Français contents de leur Sécu

Le 28/09/15, l'Ifop a publié un sondage sur la Sécurité sociale vue par les Français, pour **Femme Actuelle**. Il en ressort que 63 % des sondés estiment que le dispositif fonctionne bien, avec un bémol d'importance, quand même, puisque deux Français sur trois pensent que « la protection de la santé s'est dégradée ». 33 % des sondés trouvent que la Sécurité sociale fonctionne mal, 4 % ne se prononce pas. 67 % des sondées considèrent que les services fournis sont satisfaisants, 51 % sont contents de l'organisation administrative. Par contre, la situation financière de l'institution préoccupe les Français à 71 %, « qui déplorent son mauvais équilibre financier ».

<http://www.viva.presse.fr/63-des-francais-contents-de-leur-secu-171151>

→ Le rapport de l'Ifop dans son intégralité : Les Français et les 70 ans de la Sécurité sociale (10 pages) :

http://www.ifop.com/media/poll/3142-1-study_file.pdf

→ L'annexe de l'étude (4 pages) :

http://www.ifop.com/media/poll/3142-1-annexe_file.pdf

(Sources : www.viva.presse.fr du 28/09/2015, Anne-Marie Thomazeau, www.ifop.com du 28/09/2015)

● Dentistes : 4 sur 5 sont en infraction

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a contrôlé 533 chirurgiens-dentistes. Suite à ce contrôle, 360 d'entre eux ont reçu un avertissement pour n'avoir pas respecté leurs obligations en matière d'information des consommateurs. Principalement en ce qui concerne la fourniture d'un devis détaillé. Sur le devis doit désormais apparaître, depuis le 01/08/12, le prix de vente de la prothèse, le coût des charges de la structure (plateau technique) et le montant de la prestation de la pose. La DGCCRF a constaté un grand nombre de manquements dans les devis examinés. Dans huit cas sur dix, le devis remis au patient « n'est pas le bon ». **Viva.Presse :** « Un grand nombre de praticiens sont réticents à communiquer le prix des prothèses sur les devis remis aux consommateurs ». Or, les soins dentaires et les prothèses sont des postes de dépenses particulièrement importants pour les Français.

<http://www.viva.presse.fr/dentistes-4-sur-5-sont-en-infraction-171163>

(Source : www.viva.presse.fr du 30/09/2015, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

● L'économiste Brigitte Dormont veut confier aux ARS l'intégralité des financements du système de santé

Le 01/10/15, lors du congrès national des centres de santé, répondant à une question sur le poids des dépenses de santé toujours plus lourd à supporter, **Brigitte Dormont**, économiste et enseignante à l'université Paris-Dauphine, a préconisé de confier l'intégralité des enveloppes de financement du système de santé – hôpital, ville et EHPAD – à des organismes territoriaux comme les agences régionales de santé (ARS). **Mme Dormont** : « *Il faut une main unique au niveau territorial ou autre, comme les agences régionales de santé ou les assureurs à but non lucratif [les mutuelles, N.D.L.R.], à qui confier les enveloppes financières "hôpital", "ville" et "EHPAD", pour faciliter les transferts de fonds d'un secteur à l'autre, faire des économies sur les passages aux urgences et créer une permanence des soins digne de ce nom !* ». Selon elle, l'efficacité de ce gestionnaire unique ne peut fonctionner que s'il évite de reproduire « *l'enfer administratif* » des ARS. Mme Dormont a expliqué qu'un tiers des 18 millions de passages aux urgences par an ne relevait pas de l'urgence vitale et était, par conséquent, « *inutile* ». **Mme Dormont** : « *Or, il est impossible de rediriger ces patients faute de structures ambulatoires (centres ou maisons de santé) adéquates. [...] Entre l'hôpital, financé par l'État et la médecine de ville, financée par l'assurance-maladie, il n'y a pas de point de passage [qui permettrait une redistribution des ressources]* ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/10/05/leconomiste-brigitte-dormont-veut-confier-aux-ars-lintegralite-des-financements-du-systeme-de-sante_773896

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 05/10/2015, Anne Bayle-Iniguez)

FISCALITE

● Optimisation fiscale : cette incroyable manne qui échappe aux États

Le 05/10/15, l'OCDE a dévoilé un plan international, plan qui d'après l'organisation sonne « *la fin de la récréation* » pour les multinationales habituées à fuir le fisc. Ce plan comprend quinze actions destinées à obliger les entreprises à payer leurs impôts là où elles sont réellement actives. **M. Saint-Amans**, directeur de l'OCDE à l'AFP : « *Cette optimisation fiscale coûte chaque année entre 100 et 240 milliards de dollars, 4 à 10 % des revenus mondiaux de l'impôt sur les sociétés, et encore, c'est un chiffre extrêmement conservateur* ». **Parmi les solutions avancées : 01)-** Limiter la déductibilité des intérêts ; **02)-** Encadrer les niches liées aux brevets (patent boxes) ; **03)-** S'informer mutuellement des régimes fiscaux préférentiels de certaines sociétés (rescrits fiscaux ou tax rulings en anglais). **Autre point** : Les multinationales réalisant au moins 750 millions d'euros de chiffre d'affaires auront obligation de détailler leurs activités pays par pays, informations qui seront partagées par les différentes administrations fiscales. Enfin, en 2016, un traité multilatéral sera rédigé. **Le but ?** Dispenser les pays de renégocier une à une leurs conventions bilatérales. L'OCDE a par contre pris la décision de temporiser en ce qui concerne l'économie numérique ; aucune contrainte spécifique n'est prévue. Le plan, appelé "**BEPS**" (Base Erosion and Profit Shifting, terme anglais désignant l'optimisation fiscale), ne fonctionnera que si les Etats se surveillent les uns les autres, « *en invitant les pays en voie de développement à se joindre à eux* ». **M. Saint-Amans** : « *Aujourd'hui ce sont de larges avenues ouvertes, demain ceux qui voudront contourner l'impôt devront passer dans le noir. On couvre le territoire de radars* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20151005.CHA0134/optimisation-fiscale-l-incroyable-manne-qui-echappe-aux-etats-tous-les-ans.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20151005_NLCHAACU18H_-optimisation-fiscale-l-incroyable-manne-qui-echappe-aux-etats-tous-les-ans#xtor=EPR-2-\[ChaActu18h\]-20151005](http://www.challenges.fr/economie/20151005.CHA0134/optimisation-fiscale-l-incroyable-manne-qui-echappe-aux-etats-tous-les-ans.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20151005_NLCHAACU18H_-optimisation-fiscale-l-incroyable-manne-qui-echappe-aux-etats-tous-les-ans#xtor=EPR-2-[ChaActu18h]-20151005)

(Source : www.challenges.fr du 05/10/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Deux dirigeants d'Uber France devant la justice

Le procès d'UberPop et de ses deux dirigeants français, Thibaud Simphal (directeur général) et Pierre-Dimitri Gore-Coty (directeur d'Uber pour l'Europe de l'Ouest), devait avoir lieu le 30/09/15. Il a été reporté au 11 et 12 février 2016. Les deux dirigeants d'UberPop sont accusés de pratique commerciale trompeuse, de complicité d'exercice illégal de la

profession de taxi et de traitement de données informatiques illégal. Autre charge : « *Organisation illégale d'un système de mise en relation de clients avec des personnes qui se livrent au transport routier à titre onéreux* ». Ils risquent jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. UberPop, de son côté, risque une amende pouvant aller jusqu'à 1,5 million d'euros.

http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2015/09/30/deux-dirigeants-d-uber-france-devant-la-justice_4777645_1656994.html

(Source : www.lemonde.fr du 30/09/2015, avec AFP)

● **Air France : les syndicats confirment la suppression de 2 900 postes**

Le 05/10/15, la direction d'Air France a confirmé que son plan de restructuration mettrait 2 900 postes en péril : 300 pilotes, 900 PNC (hôtesses et stewards), 1 700 personnels au sol. A l'occasion de ce comité central d'entreprise, une échauffourée a eu lieu et deux dirigeants du groupe, ont été molestés par des salariés en colère. Air France a annoncé qu'elle allait porter plainte pour « *violence aggravée* ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/10/05/20005-20151005ARTFIG00120-air-france-les-syndicats-confirment-la-suppression-de-2900-postes.php>

<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/10/05/20005-20151005ARTFIG00143-des-dirigeants-d-air-france-molestes-par-des-salaries-en-colere.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 05/10/2015)

● **Mistral : une perte de 200 à 250 millions pour l'Etat (rapport parlementaire)**

La Commission des Finances du Sénat a évalué le coût du dossier des deux Mistral non livrés à la Russie : « *Si l'accord de principe trouvé avec l'Égypte se concrétise, le reversement au budget général d'une fraction du produit de la vente des BPC pourrait finalement ramener le coût pour l'État à un montant compris entre 200 millions d'euros et 250 millions d'euros* ». Le rapport précise que la perte est moindre que prévue, car l'Etat a refusé d'indemniser les industriels pour le préjudice subi, manque à gagner compris. **Dominique de Legge**, Les Républicains : « *La perte subie par les industriels français, principalement DCNS, pourrait s'établir, selon les modalités d'indemnisation pour l'instant proposées par Coface, à environ 150 millions d'euros. [...] Il est faux de soutenir, comme le fait le gouvernement, que la France et ses industriels ne subiront aucune perte du fait de ces accords grâce la revente des BPC à l'Égypte. [...] L'accord trouvé cet été avec la Russie présente le grand mérite de mettre fin, dans des conditions acceptables pour les deux parties, à une affaire au coût diplomatique certain et qui présentait des risques financiers très importants. [On ne peut] que se réjouir de cette vente rapide (à l'Égypte, ndlr), qui s'effectue à un prix raisonnable. [...] Il y aurait eu de grands inconvénients à conserver durablement ces bateaux à quai, en raison de frais d'entretien estimés à deux millions d'euros par mois et de la perte de valeur marchande liée à l'obsolescence progressive des matériels* ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/mistral-une-perde-de-200-a-250-millions-pour-l-etat-rapport-parlementaire-509272.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150930](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/mistral-une-perde-de-200-a-250-millions-pour-l-etat-rapport-parlementaire-509272.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150930)

(Source : www.latribune.fr du 30/09/2015, Michel Cabirol)

● **Scandale Volkswagen : l'État va demander le remboursement des aides publiques**

Le 01/10/15, **Ségolène Royal**, ministre de l'Écologie, a déclaré, depuis Linas-Montlhéry (Essonne), que l'Etat demandera à Volkswagen de rembourser les aides publiques versées pour l'achat de véhicules présentés comme propres, mais qui ne l'étaient pas. **Mme Royal** : « *Lorsque l'achat de véhicules soi-disant propres a donné lieu à des versements d'aides publiques, ces aides publiques devront être remboursées* ». **Stéphane Le Foll**, ministre de l'agriculture, a précisé que les remboursements des aides seraient faits par Volkswagen et non par les acheteurs trompés.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2015/10/01/20005-20151001ARTFIG00087-scandale-volkswagen-l-etat-va-demander-le-remboursement-des-aides-publiques.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 01/10/2015, AFP, AP, Reuters agences)

[Retour au sommaire](#)

● Défense : Thales gagne un très gros contrat en Australie

Thales a décroché un contrat de 820 millions d'euros en Australie, dans le cadre du programme Land 121. Fin 2017, Thales livrera 1 100 véhicules tactiques légers 4x4 Hawkei, ainsi que 1 000 remorques. **Patrice Caine**, PDG de Thales : « *Le Hawkei est un véhicule qui offre de multiples capacités et qui va servir l'Australie pour de nombreuses années* ».

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/defense-thales-gagne-un-tres-gros-contrat-en-australie-510634.html>

(Source : www.latribune.fr du 05/10/2015, Michel Cabirol)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Entre Paris et Airbnb, une nouvelle cohabitation commence

Le 01/10/15 marque le début d'un tournant dans la collaboration entre la ville de Paris et Airbnb. En effet, le site internet va maintenant collecter la taxe de séjour (0,83 euro par personne) pour le compte de la municipalité.

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/entre-paris-et-airbnb-c-est-une-nouvelle-ere-qui-commence_1721452.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 01/10/2015, Sébastien Pommier)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Économie : ce que propose Nicolas Sarkozy

Nicolas Sarkozy s'est exprimé dans le journal Les Echos le 30/09/15. **Extraits** : « *Toute entreprise qui souhaitera s'exonérer des 35 heures devra pouvoir le faire. C'est la liberté qui doit primer. [Le temps de travail doit être fixé] soit avec l'accord des partenaires sociaux de l'entreprise, soit par un référendum au sein de l'entreprise. Si une entreprise veut sortir des 35 heures, elle doit pouvoir le faire. Je pose une condition : personne ne doit travailler plus et gagner moins. [Ainsi,] les 36 heures devront être payées 36, les 37 heures 37, etc. Pour les entreprises qui ne souhaiteront pas sortir des 35 heures, elles pourront choisir d'y rester. C'est cela, faire confiance ! C'est donner à chacun le droit de sortir des 35 heures. [En outre,] pour encourager les entreprises à remonter la durée du travail, je propose de les inciter financièrement. Les heures au-delà de 35 heures leur coûteraient moins. Les allègements de cotisations sociales patronales seraient accrus jusqu'à 39 heures. En clair, on n'allège plus les charges pour travailler moins, on les allège pour travailler plus ! [...] La question du temps de travail se pose naturellement dans l'administration comme dans le privé. Je souhaite que nous revenions sur tous les accords de réduction du temps de travail qui ont été conclus dans les années 2000. Ayons le courage de dire que, dans la fonction publique, on travaille souvent moins que 35 heures. Revenir aux 35 heures pour tout le monde est déjà une première étape minimum. [...] Au-delà des 35 heures, tous les exécutifs locaux et les directeurs d'administration pourront négocier une augmentation du temps de travail rémunérée à l'image de ce qui se fera dans le privé. Il est temps de faire vivre l'égalité entre le public et le privé. [Je suis partisan d'une] véritable refondation du modèle social et économique, [je souhaite également] la remise en cause du monopole de présentation des syndicats. [...] Il faut poser la question de la représentativité syndicale. Les délégués syndicaux doivent cesser d'être nommés par les syndicats, ils doivent pouvoir être élus par les salariés. Et dans ce cadre, il faut autoriser la liberté de candidature dès le premier tour, ce qui signifie la remise en cause du monopole de présentation des syndicats. [...] Le dialogue social ne fonctionne plus en France, la négociation sociale doit désormais se dérouler d'abord dans les entreprises, plutôt qu'au niveau de la branche ou du confédéral, à l'exception de certains secteurs particuliers (artisanat, commerce ou cafés-restaurants). [...] Quand un accord dans l'entreprise n'est pas possible entre les partenaires sociaux, ce sont les salariés de cette même entreprise qui doivent pouvoir trancher par référendum à la majorité simple. Les résultats de ce vote ne devraient pas pouvoir être remis en cause par les tribunaux, à la condition qu'il respecte bien sûr les normes fondamentales. [...] Le licenciement économique doit être rendu possible, y compris pour réorganiser l'entreprise quand il est encore temps. [Je suis] favorable au plafonnement des indemnités de licenciement pour apporter plus de visibilité et de sécurité juridique. La rigidité du droit social, loin d'être une protection, est un frein considérable au recrutement* ». Enfin, **M. Sarkozy** a

avancé une autre proposition : la suppression du seuil de 10 salariés pour les délégués du personnel et la fusion de l'ensemble des instances de représentation du personnel au-delà de 50 salariés, « *les entreprises qui le souhaitent pouvant garder des instances distinctes* ».

[http://www.lepoint.fr/economie/economie-ce-que-propose-nicolas-sarkozy-29-09-2015-1969252_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Matinale\]-20150930](http://www.lepoint.fr/economie/economie-ce-que-propose-nicolas-sarkozy-29-09-2015-1969252_28.php?M_BT=77616227272#xtor=EPR-6-[Newsletter-Matinale]-20150930)

(Source : www.lepoint.fr du 30/09/2015, avec AFP)

DERNIERE MINUTE

● **Le Sénat adopte le projet de loi de santé, expurgé du tiers payant**

Le 06/10/15, les sénateurs ont voté sur le projet de loi de santé, qu'ils ont profondément remanié. Le scrutin : contre : 185 voix ; pour : 30 (sur 346 inscrits et 215 exprimés). Le tiers payant généralisé a été expurgé de la loi. Autre mesure abolie : le paquet neutre. La procédure : le texte va maintenant être réexaminé en commission mixte paritaire (7 députés, 7 sénateurs). En cas de désaccord, c'est l'Assemblée nationale qui a le dernier mot.

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2015/10/06/le-senat-adopte-le-projet-de-loi-de-sante-expurge-du-tiers-payant_774046

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 06/10/2015, Sophie Martos)

LES 70 ANS DE LA SECU : LA CITATION DE LA SEMAINE (6)

● **Ordonnance n°45-2250 du 4 octobre 1945**

« Il est institué une organisation de la Sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature susceptibles de réduire ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent.

L'organisation de la Sécurité sociale assure dès à présent le service des prestations prévues par les législations concernant les assurances sociales, l'allocation aux vieux travailleurs salariés, les accidents du travail et maladies professionnelles et allocations familiales et de salaire unique aux catégories de travailleurs protégés par chacune de ces législations dans le cadre des prescriptions fixées par celles-ci et sous réserve des dispositions de la présente ordonnance ».

Ordonnance n°45-2250 du 4 Octobre 1945, Article premier, portant sur l'organisation de la Sécurité sociale

<http://communication-securite-sociale.fr/securite-sociale-70ans-citations/>

(Source : <http://communication-securite-sociale.fr>)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr